



## Les aménageurs inquiets des effets de la loi sur l'artificialisation des sols sur la production de logements



L'Union nationale des aménageurs (Unam) Occitanie profite des prochaines élections régionales et départementales pour alerter les candidats. Jean-Baptiste Crampes et Hervé Vanaldewereld, tous deux à la tête de l'Unam Occitanie, craignent que la lutte contre l'artificialisation des sols prévue dans le projet de loi climat « aboutisse à construire moins, plus cher, plus petit et plus dense dans les endroits où les familles ne veulent pas forcément habiter ou s'installer ». Selon le syndicat, le besoin annuel de logement en Occitanie est estimé à 57 615 unités (42 500 logements autorisés ces douze derniers mois, 48 900 en 2019) ce qui représenterait « 1 640 hectares de foncier à mobiliser chaque année, soit presque moitié plus que le nombre d'hectares théorique que les élus locaux seraient autorisés à ouvrir à l'urbanisation si le projet de loi passait en l'état ». Hervé Vanaldewereld se dit convaincu qu'« il ne faut pas contraindre les élus mais leur laisser la marge de manœuvre pour conduire leur projet de territoire », ce qui permettrait de relever les défis du développement durable et d'éviter une crise immobilière. Le syndicat concède qu'« il est compliqué mais pas impossible de faire converger l'objectif de reconstruire la ville sur la ville, porté par l'État, et celui d'une densité acceptable par les élus locaux et leurs populations dans le cadre d'opérations d'ensemble\* ».

\* construction d'un ou plusieurs bâtiments à destination principale d'habitation, comportant plus de dix logements et/ou la construction d'un ou plusieurs bâtiments à usage d'activité (toute autre destination que l'habitat) et supérieure à 5000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.